



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Roumanie

Question écrite n° 51327

### Texte de la question

M. Jérôme Rivière appelle l'attention de M. le ministre délégué au commerce extérieur au sujet des relations commerciales entre la France et la Roumanie. Suite au récent déplacement du Premier ministre en Roumanie, il souhaiterait savoir quel est l'état des échanges commerciaux entre les deux pays.

### Texte de la réponse

La France est le troisième partenaire commercial de la Roumanie (après l'Italie et l'Allemagne et devant la Fédération de Russie) et l'un des deux premiers investisseurs étrangers en Roumanie. L'année 2004 a confirmé que les échanges commerciaux franco-roumains (1 701 MEUR) sont en progression (d'environ 40 %) par rapport à la même période en 2003, à un rythme deux fois supérieur à la tendance générale du commerce extérieur roumain (+21,22 %). La part de marché de la France dans les importations roumaines (7,4 %) est en augmentation sensible en 2004 (environ 30 %), confirmant la progression relevée en 2003. La France exporte principalement des biens d'équipement (machines mécaniques, matériel électrique, 30 % du total), des biens de consommation (textile, automobiles) et des produits industriels (pharmacie, chimie organique). Le premier semestre 2004 a été marqué par l'augmentation des achats français de produits roumains. La France absorbe désormais 9 % des exportations roumaines et est ainsi troisième client de la Roumanie derrière l'Italie (22,1 %) et l'Allemagne (14,9 %). Les deux principaux postes d'importations françaises en provenance de la Roumanie sont les équipements électriques et les produits de confection. La structure des échanges entre la France et la Roumanie est en effet typique de celle qu'on observe entre pays développés et pays en développement. La France exporte des biens d'équipement et des biens intermédiaires et dans une moindre mesure des biens de consommation et ponctuellement des biens agricoles. Elle importe des biens d'équipement et des biens de consommation transformés par une main-d'oeuvre abondante aux coûts salariaux modérés. Enfin, il convient de remarquer la part peu significative des produits agricoles et alimentaires dans les échanges franco-roumains. Au premier semestre 2004, la France a exporté 43,7 MEUR de produits agro-alimentaires vers la Roumanie, soit un peu moins de 5 % de ses ventes à destination de ce pays. Durant la même année, les importations françaises se sont élevées à 4,4 MEUR, soit moins de 1 % des importations françaises en provenance de Roumanie. La France et la Roumanie veulent encore renforcer leurs relations commerciales bilatérales traditionnelles et travailler ensemble pour consolider un nouveau partenariat européen. Ainsi le premier séminaire intergouvernemental à Bucarest a-t-il retenu parmi ses deux thèmes principaux celui des échanges économiques et du développement des infrastructures. Il a également identifié quatre secteurs d'activités sur lesquels les deux pays entendent particulièrement faire porter leur effort : l'énergie, les transports, l'industrie de la défense et de l'aéronautique et les petites et moyennes entreprises. Les entreprises françaises apportent leur contribution à la dynamisation des échanges économiques et à la présence accrue des produits roumains sur les marchés européens. La France et la Roumanie considèrent cependant qu'une marge de progrès importante existe encore et qu'il est nécessaire de renforcer significativement leurs échanges.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jérôme Rivière](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 51327

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** commerce extérieur

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 2004, page 9104

**Réponse publiée le :** 8 février 2005, page 1321